RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE BIBLISHEIM

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le 20 MARS 2026
ID : 067-216700377-20260320-POL_02_2025-AI

ARRETE MUNICIPAL

portant délégation au Premier Adjoint

arrêté n° POL/02/2026

Le Maire de la Commune de BIBLISHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la délibération du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu la délibération du 20 mars 2026 nommant Monsieur Christophe AMRHEIN aux fonctions de Premier Adjoint,

Arrête

Article 1er: Monsieur Christophe AMRHEIN, Premier Adjoint au Maire, reçoit entière délégation pour la gestion et le suivi des dossiers concernant les domaines suivants:

- Travaux et chantiers communaux
- Environnement
- Chasse
- Suivi de l'ouvrier communal

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le 20 MARS 2026
ID : 067-216700377-20260320-POL_02_2025-AI

Article 2 : En cas d'absence du 1er Adjoint, les compétences sont déléguées à la deuxième Adjointe

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à:

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG,
- Monsieur le responsable du SGC de HAGUENAU,
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de WOERTH,
- l'intéressé.

Fait à BIBLISHEIM, le 20 mars 2026

Notifié à l'intéressé le 20 mars 2026

Le Maire,

Signature de l'Adjoint :

Laurent DEUTSCH







Transmis au représentant de l'Etat le: 20 mars 2026

Publié le: 20 mars 2026